

## VILLE DE PONT-DE-CLAIX

### DECISION DU MAIRE n° 21 / 2021

Service : Finances  
Tel : 04.76.29.80.03  
ref. : SF/CV/MP

**OBJET : CLOTURE DE LA REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE « PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ECHANGES EUROPEENS - USER – A LISBONNE (PORTUGAL)» POUR LA PERIODE DU 07 AU 13 OCTOBRE 2014**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22.

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux.

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif à l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents.

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau.

VU la décision n°100/2014 instituant une régie d'avances temporaire « Participation au programme d'échanges Européens – USER – à Lisbonne (Portugal) » pour la période du 07 au 13 octobre 2014

VU l'avis conforme du comptable public en date du 30/03/2021

CONSIDERANT que cette régie d'avances temporaire a pris fin au 13 octobre 2014,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : La régie d'avances temporaire « Participation au programme d'échanges Européens – USER – à Lisbonne (Portugal) pour la période du 07 au 13 octobre 2014 » est clôturée au 13 octobre 2014.

**ARTICLE 2** : Monsieur WEBER Christophe n'est plus régisseur titulaire et Madame CARISIO Lola n'est plus mandataire suppléant à cette régie d'avances temporaire « Participation au programme d'échanges Européens – USER – à Lisbonne (Portugal) pour la période du 07 au 13 octobre 2014 ».



**ARTICLE 3** : Monsieur le Maire de Pont-de-Claix et Madame la Trésorière de Vif sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Préfecture le ..... 29 juin 2021 .....  
- publication le ..... 29 juin 2021 .....  
- et (ou) notification le ..... Service Finances

A PONT DE CLAIX, le 25 juin 2021

Le Maire,  
Christophe FERRARI.



Avis conforme de  
Madame La Trésorière de Vif

f 2  
ff  
**Frédéric LANDRU**  
Par procuration  
Inspecteur des Finances Publiques



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

**Utilisateur : TSIGRIS Gaelle**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	DEC_2021_021
Date de la décision:	2021-06-25 00:00:00+02
Objet:	Clôture de la régie d'avances temporaire "participation au programme d'échanges européens - USER - Lisbonne (Portugal)" pour la période du 07 au 13 octobre 2014
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique:	038-213803174-20210625-DEC_2021_021-BF
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20210625-DEC_2021_021-BF-1-1_0.xml	text/xml	1032
nom de original:		
DEC_2021_021finances.pdf	application/pdf	365636
nom de métier:		
70_DE-038-213803174-20210625-DEC_2021_021-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	365636

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 juin 2021 à 15h41min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 juin 2021 à 15h41min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 juin 2021 à 15h41min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 juin 2021 à 15h42min18s	Reçu par le MI le 2021-06-29